

## Acquiescement et recours en révision

Par logo, le 24/09/2011 à 17:08

Bonjour

J'ai un problème soulevant 2 questions :

L'ex-épouse a menacé de faire appel d'un jugement de divorce si son ex-époux ne faisait pas certaines concessions financières additionnelles au jugement. L'ex-époux a alors signé un accord traduisant le renoncement à l'appel de Madame contre ces concessions de Monsieur.

1ère question : s'agit-il d'un acte d'acquiescement (malgré la présence de concessions unilatérales) ?

2ème question : l'ex-épouse a ensuite introduit un recours en révision (et non un appel !) en arguant de (pseudo)éléments nouveaux.

Si l'accord précédemment mentionné ne fait pas obstacle à un recours en révision, quel serait la conséquence de ce recours sur cet accord (nullité etc...) et les aspects financiers qui y sont attachés ?